



Talence Humpact Emploi France

Part AC – ISIN : FR0013510310

Cet OPCVM est géré par TALENCE GESTION

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

OPCVM de classification « Actions françaises », l'objectif de gestion du fonds TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE est d'offrir une performance annuelle nette de frais de gestion supérieure à l'indice Euronext CAC 40 ESG Net Return (dividendes réinvestis) sur la durée de placement recommandée (5 ans) tout en intégrant des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans le processus de sélection, principalement basé sur la thématique Social, celle de la création d'emploi en France.

L'indice Euronext CAC 40 ESG Net Return (dividendes réinvestis) est composé de 40 actions d'entreprises essentiellement françaises sélectionnées sur la base de critères en matière de développement durable tout en visant à réduire l'empreinte carbone de l'indice par rapport à son univers de départ, l'indice Euronext CAC Large 60. L'indice Euronext CAC 40 ESG Net Return (dividendes réinvestis) n'est ainsi pas aligné sur les caractéristiques ESG qui sont promues par le portefeuille de TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE.

Le fonds a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure").

L'objectif de développement durable au sens de l'article 9 du Règlement « Disclosure » du fonds est d'investir dans des actions de sociétés de moyennes et grandes capitalisations françaises qui créent des emplois durables en France et qui mettent en œuvre une politique sociale vertueuse (exemples de critères analysés et évalués : création d'emplois, emploi des jeunes, insertion des personnes en situation de handicap, maintien des seniors dans l'emploi, respect de la parité hommes-femmes, formation et développement des compétences, etc.)

Le fonds s'inscrit dans une démarche de recherche d'impact relatif à la création d'emplois en France et une approche socialement responsable. La sélection des entreprises est basée sur l'analyse de leurs pratiques en matières sociales, environnementale et de gouvernance, et liée à la gestion des parties prenantes.

Le fonds investit 100% de ses actifs dans des valeurs considérées comme étant des investissements durables. Pour bénéficier de l'appellation « Investissement Durable », l'entreprise dans laquelle le fonds investit doit exercer :

- une activité économique contribuant à un objectif environnemental ou social (pour ce fonds : objectif social)
- sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (prise en compte des principales incidences négatives) ;
- tout en veillant à ce que l'entreprise dans laquelle est effectué l'investissement applique des pratiques de bonne gouvernance.

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, l'investissement est réalisé en actions de sociétés françaises de moyennes capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière est comprise entre 1 et 5 milliards d'euros) et de grandes capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure à 5 milliards d'euros), de tous secteurs d'activité, par l'application d'une politique d'investissement intégrant des critères financiers et extra-financiers dans le domaine de l'emploi, de type « Best-in-universe » parmi un univers de sociétés dépassant les deux seuils suivants :

- 100 M € de capitalisation
- 250 salariés

Cet univers d'investissement d'environ 270 sociétés fera l'objet tous les ans d'une notation extra-financière, sur la base de neuf critères relatifs aux politiques emplois de la société, afin d'obtenir une notation (score emploi). Les critères ci-dessous sont donnés à titre indicatif et peuvent évoluer :

- Effectifs globaux employés
- Transparence des informations en matière d'emploi
- Insertion et emploi des jeunes
- Maintien dans l'emploi des seniors
- Emploi des personnes en situation de handicap (PSH)
- Politiques explicites en matière d'emploi des jeunes, des seniors, des personnes en situation de handicap et de parité hommes-femmes
- Objectifs de développement durable (ODD)
- Parité entre les hommes et les femmes
- Critère financier

Une note de 0 à 100 sera donnée à chaque société de l'univers d'investissement. Les pondérations utilisées pour définir celle-ci seront les suivantes : 1 tiers pour les éléments déclaratifs, 1 tiers pour la création d'emploi global et 1 tiers pour la création d'emploi selon les verticales : Jeunes, PSH et Seniors. Pour lui fournir les notations en question, TALENCE GESTION recourra à HUMPACT, prestataire spécialisé dans le suivi et l'évaluation des critères liés à l'emploi au sein des entreprises.

A l'issue du processus de notation extra-financier, l'équipe de gestion sélectionnera chaque année des sociétés parmi celles les mieux notées et qui respecteront ses exigences en matière d'analyse financière. Seront exclues les sociétés productrices de tabac, les sociétés énergétiques dont les profits tirés du charbon sont supérieurs à 20% et exploitant des mines de charbon, les sociétés productrices de pétrole et gaz non conventionnel et enfin les sociétés liées à l'armement militaire controversé. Par ailleurs, une notation extra-financière globale de type "ESG" sera déployée sur l'ensemble du portefeuille. Cette intégration vise d'une part à garantir une meilleure performance notamment sur le critère des émissions de GES (dimension environnementale) ainsi que d'autre part, d'afficher le profil de notation du portefeuille comparativement à celui de son indice de référence.

La sélection des sociétés retenues fera l'objet d'une analyse financière. L'équipe de gestion opérera une sélection sur la base de trois éléments : 1/ l'appréciation financière et boursière de la société (systématique par un Scoring interne de notation), 2/ sa cohérence sectorielle et 3/ la liquidité du titre.

Ainsi, l'équipe de gestion sélectionnera parmi l'univers d'investissement d'environ 270 sociétés, les émetteurs les mieux notés sur le plan extra-financier en affichant un degré de sélectivité important (environ 40%), dont les fondamentaux financiers auront été analysés et validés. En affichant un taux d'exclusion de près de 40% de l'univers noté, l'équipe de gestion se concentrera ainsi sur un gisement très qualitatif. Ainsi, l'équipe de gestion respectera la méthodologie d'exclusion au moins 20% des moins bonnes notations au sein de l'univers investissable.

Les thèmes d'évaluation et les critères de notation seront revus au moins une fois par an (nombre, pertinence, nature des critères). La construction du portefeuille (entrées/sorties) évoluera donc elle aussi à ce rythme. De leur côté, l'allocation et la pondération (relevant, elles, de la gestion financière) pourront varier activement tout au long de l'année.

L'investissement en actions est compris entre 90% et 100% de l'actif net et l'investissement en produits de taux, via des instruments du marché monétaire ou des fonds monétaires, entre 0% et 10%.

Le FCP est investi à hauteur de 75% minimum en actions et titres éligibles au PEA.

Le fonds peut être investi à hauteur de 10% maximum de l'actif net en valeurs cotées sur le marché Euronext Growth (petites capitalisations) et/ou des valeurs dites « jeunes pousses ». Les sociétés dites « jeunes pousses » affichent à l'investissement une capitalisation supérieure à 100 M €, emploient moins de 250 salariés, mais présentent un plan de développement à 3 ans leur permettant, en cohérence, de dépasser l'effectif de 250 salariés à cet horizon.

Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit européen et de FIA de droit français.

Le fonds est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Le fonds ne fait pas l'objet de garantie ou de protection du capital. Le FCP capitalise les revenus et les plus-values nettes.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Les demandes de souscription/rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) jusqu'à 12 heures chez le Dépositaire CACEIS Bank (attention aux délais techniques et à ceux des intermédiaires financiers allant de 15 à 45 minutes avant cut-off). Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée en J+1 sur les cours de clôture de J, et sont réglées 3 jours après la date de valeur liquidative (Valeur liquidative quotidienne).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [6] :

L'indicateur de risque et de rendement de niveau 6 reflète l'exposition de l'OPCVM aux marchés des actions et notamment aux titres de moyennes et grandes capitalisations.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque lié à la faible liquidité de certains titres : Le FCP peut être investi dans des sociétés dites de moyennes capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit d'où des baisses de cours qui peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre fonds.
- Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2,11%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	15% TTC maximum de la différence entre la performance du fonds et celle de l'indice Euronext CAC 40 ESG Net Return (dividendes réinvestis), sous condition que le fonds enregistre une performance positive**.
Montant facturé au titre du dernier exercice : Néant.	

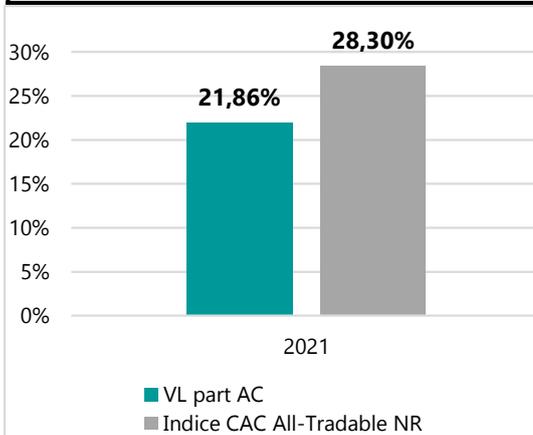
* Le pourcentage communiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM - se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 30/09/2022. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.talencegestion.fr.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.

** Première période de référence : du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022.

PERFORMANCES PASSES



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais et commissions, à l'exception des éventuels frais d'entrée ou de sortie. Indice de référence : Euronext CAC 40 ESG Net Return (dividendes réinvestis). Le 3 octobre 2022, le FCP a changé d'indicateur de référence, l'indice CAC All Tradable (dividendes réinvestis) a été remplacé par le CAC 40 ESG Net Return (dividendes réinvestis). Date de création de la part : 20/07/2020. Devise de calcul des performances : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document périodique) : Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de TALENCE GESTION - 38, avenue Hoche - 75008 Paris ou sur le site www.talencegestion.fr ou écrire à contact@talencegestion.fr.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion. Les informations relatives aux autres catégories de part sont disponibles selon les mêmes modalités.

Fiscalité : OPCVM éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Les parts de cet OPCVM n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi U.S. Securities Act of 1933. Par conséquent elles ne peuvent être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

Politique de rémunération : Les détails actualisés de la politique sont disponibles sur le site internet de la société de gestion et sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

La responsabilité de TALENCE GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

TALENCE GESTION est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 26/01/2023.